

**RAPPORT DE GESTION  
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE  
EO2**

**2018/2019**

**SOCIETE EO2**

**Société anonyme au capital de 2 466 713 Euros**

**36 avenue Pierre Brossolette**

**92240 Malakoff**

**Tel : 01.77.700.500 / Fax : 01.77.700.507**

**RAPPORT DE GESTION**

**ET RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**EXERCICE 2018/2019**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 23 juillet 2019**

## Sommaire

1

I.	Les faits marquants de l'exercice 2018/2019 et les activités du groupe : .....	4
A.	Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage .....	4
B.	Le granulé bois prend de l'épaisseur dans l'offre énergétique française .....	4
C.	Accélération du chiffre d'affaires du Groupe.....	4
D.	Modification de la stratégie tarifaire .....	4
E.	WEYA : redémarrage des activités .....	5
F.	MMR : les pertes se creusent.....	5
G.	Renforcement des Fonds propres et un niveau de trésorerie satisfaisant .....	5
H.	EO2 rachète ses propres actions dans l'optique de les annuler .....	5
I.	Suite à un contrôle fiscal, EO2 obtient un dégrèvement de 215 K€ .....	6
II.	Situation et activité de la société EO2 et du Groupe au cours de l'exercice écoulé .....	6
A.	Activité.....	6
B.	Evolution du titre sur le marché Euronext Growth .....	6
C.	Activité en matière de recherche et développement .....	6
D.	Principaux risques .....	7
E.	Prévention des risques technologiques .....	7
F.	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice .....	8
G.	Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir du Groupe .....	8
III.	Exposé sur les résultats économiques et financiers.....	9
A.	Présentation des comptes de l'exercice 2018/2019 d'EO2 .....	9
B.	Affectation du résultat de la société EO2.....	10
C.	Distribution de dividendes .....	10
D.	Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce .....	10
E.	Situation des mandats des Administrateurs .....	11
F.	Situation des mandats des Commissaires aux comptes.....	11
G.	Information sur les délais de paiement fournisseurs et clients .....	12
H.	Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement .....	12
I.	Résultat des cinq derniers exercices de la société EO2.....	13
J.	Prises de participations .....	13
K.	Cession de participations .....	13
L.	Liste des filiales et participations .....	13
M.	Présence des salariés au capital social .....	14

N.	Présentation des comptes consolidés.....	14
1.	Périmètre de consolidation.....	14
2.	Exposé sur les comptes consolidés.....	14
3.	Exposé sur les autres sociétés du Groupe EO2.....	15
4.	Présentation des comptes annuels d'EO2 Auvergne.....	15
5.	Présentation des comptes annuels de WEYA.....	17
6.	Présentation des comptes annuels de TRANSLOC SERVICES.....	18
7.	Présentation des comptes annuels de R.C.A.C.....	18
8.	Présentation des comptes annuels de M.M.R.....	19
9.	Présentation des comptes annuels de C3L.....	20
O.	Rachat par la Société de ses propres actions.....	20
P.	Information sur le contrat de liquidité.....	20
IV.	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	22
A.	Données juridiques de portée générale.....	22
B.	Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance: ..	23
1.	Mode opératoire du conseil d'administration.....	23
2.	Composition du conseil d'administration.....	23
3.	Activité du Conseil d'administration.....	23
4.	Mandat des administrateurs.....	24
C.	Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires.....	24
D.	Le capital social au 28 février 2019.....	25
E.	Présence des administrateurs au sein du capital et structure du capital social.....	25
F.	Détention du capital social.....	25
G.	Conventions intervenues dans le cadre de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce.....	25
H.	Etat récapitulatif des transactions effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes.....	26
I.	Choix de l'une des deux modalités de l'exercice de la direction générale prévues par l'article L 225-51-1 du Code de commerce.....	26
J.	Délégations consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 28 août 2018.....	27

## **I. Les faits marquants de l'exercice 2018/2019 et les activités du groupe :**

### **A. Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage**

Le fond du marché qui se matérialise par la forte croissance des installations de matériel de chauffage à granulés bois reste très favorable. L'augmentation du prix des énergies fossiles sur le dernier semestre a accéléré cette tendance.

### **B. Le granulé bois prend de l'épaisseur dans l'offre énergétique française**

Le granulé bois a franchi cette année la barre du million d'appareils vendus et prend ainsi une place crédible dans l'offre énergétique française (Source Propellet). Le marché des granulés bois reste structurellement bien orienté et continue à bénéficier d'un environnement porteur (poursuite de la croissance des installations de matériel de chauffage à granulés bois, Plan Climat...). Le secteur bénéficie d'une excellente visibilité en ce qui concerne la projection de ventes de matériel.

### **C. Accélération du chiffre d'affaires du Groupe**

Si le chiffre d'affaires du Groupe a connu une forte croissance de 30,85 % passant de 19,5M€ à 25,5 M€, les Produits d'exploitation se sont stabilisés à 24,77 M€. Ceci traduit des ventes plus importantes que la production au cours de l'exercice qui a pour origine un mouvement de déstockage. Sur ce marché associant forte croissance et aléa climatique, EO2 estime que la mesure des Produits d'exploitation donne une meilleure lecture de l'activité que l'indicateur de chiffre d'affaires.

### **D. Modification de la stratégie tarifaire**

Si le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice a affiché une baisse de la performance opérationnelle par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent, le 2<sup>nd</sup> semestre a tenu toutes ses promesses. Pour mémoire, le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent avait été marqué par des prix significativement au-dessus de la moyenne du marché... En fin de période, EO2 avait abaissé ses prix pour recoller au marché. La stratégie d'augmentation des prix sur l'exercice 2018/2019 a été plus progressive. Il en découle un 1<sup>er</sup> semestre 2018/2019 en retrait par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent et, a contrario, un rattrapage et une amélioration du 2<sup>nd</sup> semestre par rapport au 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice précédent.

## **E. WEYA : redémarrage des activités**

Comme anticipé, le résultat net de WEYA a connu une dégradation sur le 1<sup>er</sup> semestre dont l'origine est la mise en service de la chaufferie de Cosne sur Loire qui a nécessité des ressources techniques et financières importantes. Les succès commerciaux significatifs ont commencé à porter leurs fruits dès le 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice. Les comptes des filiales d'exploitation ont été ponctuellement affectés par le lancement des activités –première année complète- pour C3L et par une modification de la politique de provision pour le réseau RCAC.

## **F. MMR : les pertes se creusent**

Les pertes de MMR se sont aggravées sur l'exercice. Un changement de gérance n'a pas permis pour l'heure d'inverser la tendance. Pour autant, EO2 ne remet pas en cause son analyse fondamentale de l'importance d'être en capacité de mettre en place des stratégies d'importation afin d'accompagner la croissance du marché.

## **G. Renforcement des Fonds propres et un niveau de trésorerie satisfaisant**

Les résultats du Groupe au 28 février 2019 permettent de renforcer les Fonds propres d'EO2 qui s'élèvent à 15,1 M€ contre 13,95 M€ en 2017/2018. La trésorerie de clôture du Groupe ressort à 4,1 M€. L'exercice 2018/2019 confirme les bons fondamentaux du Groupe qui dispose d'une trésorerie confortable et des fonds propres solides.

## **H. EO2 rachète ses propres actions dans l'optique de les annuler**

Dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 28/08/18 (6<sup>ème</sup> résolution) et des autorisations données par cette assemblée, le Conseil d'Administration d'EO2, dans sa séance du 21/12/2018, a pris la décision d'acheter ses propres actions avec pour objectif de les annuler. Aussi, les 40 838 actions auto détenues représentant 1,6 % du capital social seront annulées. En conséquence, une fois les formalités d'annulation de titres accomplies, le capital social de la société s'élèvera à 2 425 875 € divisé en 2 425 875 actions.

## **I. Suite à un contrôle fiscal, EO2 obtient un dégrèvement de 215 K€**

Suite au contrôle fiscal qui avait porté sur la période du 01/07/2012 au 28/02/2015, la Société avait été contrainte par l'Administration fiscale de placer en garantie une somme de 232 K€ dont 215 K€ qu'elle contestait. Cette somme de 215K€ n'avait pas fait l'objet de provision comme cela est indiqué dans l'annexe des comptes de la société EO2 et des comptes consolidés du Groupe.

Après l'arrêté des comptes annuels et consolidés, EO2 est finalement parvenue à obtenir le dégrèvement de 215 K€.

## **II. Situation et activité de la société EO2 et du Groupe au cours de l'exercice écoulé**

### **A. Activité**

Parallèlement à ces activités, la Société EO2 développe les activités suivantes :

- ✓ Sécurisation des plans d'approvisionnement,
- ✓ Prospection pour l'implantation de nouveaux sites de valorisation de la biomasse,
- ✓ Prospection de projets de croissance externe dans les énergies renouvelables en général et dans la biomasse en particulier,
- ✓ Etude des opportunités de croissance externe dans la biomasse,
- ✓ Etude des opportunités de croissance externe sur le secteur des énergies renouvelables,
- ✓ Import de granulés pour les sociétés du Groupe.

### **B. Evolution du titre sur le marché Euronext Growth**

Au cours de l'exercice 2018/2019, 4 086 726 titres ont été échangés. Le titre cotait 7,92 € le 28 février 2018, et 2,80 € le 27 février 2019, en fin d'exercice.

### **C. Activité en matière de recherche et développement**

L'entreprise n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement durant l'exercice 2018/2019.

## D. Principaux risques

EO2 attire l'attention du lecteur sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter ses activités :

- Baisse des ventes de matériel de chauffage aux granulés bois,
- Dégradation de la situation économique engendrant la fragilisation de ses clients,
- Répétition d'hivers anormalement chauds,
- Augmentation incontrôlée et durable du prix de la matière première,
- Chute du prix des énergies fossiles,
- Réduction de la pression sociétale en faveur des énergies renouvelables,
- Augmentation significative de la concurrence de producteurs étrangers,
- Développement de nouveaux sites de production de granulés bois sur un même gisement,
- Modification des règles fiscales,
- Apparition de nouvelles technologies permettant une meilleure valorisation du bois et de ses connexes,
- Risque de sensibilité des hypothèses : d'une manière générale, toutes les hypothèses présentées sont celles d'une société en développement sur un marché en constitution. Les hypothèses présentées peuvent donc être amenées à varier sensiblement.

## E. Prévention des risques technologiques

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique.

La filiale de production, EO2 Auvergne, a mis en place les dispositifs suivants :

Le site est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement : à ce titre, la protection des risques technologiques sur EO2 Auvergne est de grande qualité. Des contrôles réalisés pour la DREAL ont lieu fréquemment afin de contrôler le respect de la réglementation.

S'agissant de la prévention des incendies : la société est équipée de matériel de protection sur les bâtiments, d'équipements en réseau incendie armé (soit 2 lances croisées dans chaque bâtiment) et d'extincteurs, et d'équipements en détection. En outre, des outils de contrôle de l'humidité au cours du séchage permettent de supprimer les points chauds afin d'éviter tout embrasement.

Pour les intrusions, le site est clôturé, éclairé sous vidéosurveillance. Les accès sont contrôlés.

La société EO2 et ses principales filiales sont aujourd'hui couvertes par les assurances suivantes :

- Responsabilité civile exploitation.
- Responsabilité des dirigeants.
- Dommages aux biens des bâtiments.
- Assurance multirisques industriels, couvrant les éléments décrits ci-après : Protection des incendies, foudre et explosion et événements assimilés, attentats et actes de terrorisme, tempête-grêle-neige, action de l'eau-gel, actes de vandalisme et de sabotage, accidents aux appareils électriques et garanties et annexes, bris machine, bris des matériels informatiques, vol, autres dommages matériels, pertes d'exploitation.
- Assurance-crédit client.

## **F. Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## **G. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir du Groupe**

Le Groupe EO2 met en garde sur la difficulté d'établissement de prévisions, tant les variables sont nombreuses, interdépendantes, et fonction de l'aléa climatique.

Cependant, concernant le marché du granulé :

- Le secteur dispose d'une excellente visibilité sur les ventes de matériel de chauffage à granulés portées par la performance du produit et les incitations fiscales croissantes mais également par le renchérissement du coût des énergies fossiles. A ce titre, les incitations fiscales se sont renforcées cette année.
- La France connaît depuis plusieurs années un réchauffement climatique qui s'exprime notamment l'hiver et qui se traduit par une baisse des consommations par habitant. Cette baisse de consommation est cependant largement compensée par les ventes de matériel de chauffage à granulés bois.
- La survenance d'un hiver rigoureux pourrait se traduire par une situation de pénurie. Le Groupe EO2 sera très attentif à cette éventualité afin de garantir dans la mesure du possible

une continuité d’approvisionnement à ses clients et préserver le sérieux du secteur. En effet, une trop forte pénurie peut avoir des conséquences négatives sur les ventes de matériel en créant une défiance sur la solution granulés bois.

- Considérant la forte croissance du marché, EO2 envisage de mettre en place des augmentations capacitaires qui auront pour limite la faculté du Groupe à augmenter les sources d’approvisionnement.

Concernant les activités de services à l’énergie portés par WEYA : Suite à un exercice de transition qui s’est matérialisé par une baisse d’activité, les activités de WEYA devraient se maintenir à leur niveau actuel.

Comme déjà annoncé, Le Groupe envisage et explore des solutions de diversification de son activité aux fins, notamment, de réduire son exposition au risque granulés bois, auquel le conseil d’administration estime être trop largement soumis. Cette analyse pourrait conduire le Groupe à de nouvelles orientations stratégiques et à structurer son financement en conséquence.

Ces diversifications ont pour objectif induit de redynamiser le cours de bourse, lequel ne donne pas à ce jour satisfaction. L’analyse de la Direction est que seules des perspectives durables de développement permettront d’orienter de façon pérenne la valorisation boursière d’EO2.

### **III. Exposé sur les résultats économiques et financiers**

#### **A. Présentation des comptes de l’exercice 2018/2019 d’EO2**

Le chiffre d’affaires est de 377 558 € dont 109 164 € de vente de marchandises et 268 394 € de prestations de services. Après reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges et les autres produits pour 21 639 €, le total de produits d’exploitation s’élève à 399 198 €.

Les charges d’exploitation de l’exercice se sont élevées à 1 162 020 €.

Les postes de charges les plus importants sont :

- La variation des stocks PRODUITS 93 702 €,
- les autres achats et charges externes représentant les frais de fonctionnement de la société mère pour 371 549 €,
- les impôts et taxes pour 24 532 €,
- les salaires et charges pour 560 418 €,
- la dotation aux amortissements pour 17 369 €,
- une provision pour clients douteux pour 93 787 €.

Le résultat d’exploitation ressort à -762 823 €.

Le montant des produits financiers, essentiellement constitués par les revenus des filiales WEYA et RCAC, ressort à 8 291 €. Les charges financières, essentiellement constituées par la dépréciation de 50 % de la valeur des titres MMR, s'élèvent à 175 423 €. Le résultat financier est de -167 132 €.

Le résultat courant avant impôt ressort à -929 955 €.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de -78 488 € essentiellement dû au mali provenant du rachat d'actions et, compte tenu de l'intégration fiscale, la Société enregistrant une créance sur sa filiale EO2 Auvergne au titre de l'impôt sur les sociétés 2019 pour un montant de 497 215 €, la perte de l'exercice est de 511 228 €.

Le total du bilan s'élève à 6 279 622 €. Au 28 février 2019, la trésorerie s'élevait à 975 627 €.

## **B. Affectation du résultat de la société EO2**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 511 227,92 € en totalité au report à nouveau qui sera porté à -4 274 541 €, la totalité des fonds propres s'élevant à 5 917 145 €.

## **C. Distribution de dividendes**

Il n'est pas prévu de distribution de dividendes cette année.

Nous vous rappelons que :

- Au titre de l'exercice 2015/2016, il n'a été distribué aucun dividende.
- Au titre de l'exercice 2016/2017 il a été versé un dividende de 0,1419 € par action.
- Au titre de l'exercice 2017/2018, il n'a été distribué aucun dividende.

## **D. Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce**

Aucune nouvelle convention rentrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été autorisée par le Conseil d'Administration durant l'exercice 2018/2019.

Les conventions antérieurement autorisées ont continué de produire leurs effets tel que relaté dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

## **E. Situation des mandats des Administrateurs**

Les mandats de :

- Monsieur Guillaume POIZAT,
- Monsieur Grégoire DETRAUX,
- Monsieur Bernard LEBLANC,

arrivent à échéance avec la prochaine assemblée.

Nous vous demanderons de vous prononcer sur le renouvellement de ces mandats pour une durée de six exercices.

## **F. Situation des mandats des Commissaires aux comptes**

Les mandats de :

- La société AUDIT & STRATEGY Finance Management, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- La société RZ AUDIT, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

arrivent à échéance avec la prochaine assemblée.

Nous vous demanderons de vous prononcer sur le renouvellement du mandat de la société AUDIT & STRATEGY Finance Management en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

## G. Information sur les délais de paiement fournisseurs et clients

### FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	Article D. 441-4 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	10	X				24	3	X				17
Montant total des factures concernées HT	16 794	5 951	10 059	0	9 748	25 758	7 656	2 157	2 157	0	14 577	18 891
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3,6 %	1,29 %	2,16 %	0 %	2,08 %	5,53 %	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X						2 %	0,57%	0,57%	0	3,86 %	5 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	3						11					
Montant total des factures exclues	24 348						100 347					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux :						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60					

## H. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## I. Résultat des cinq derniers exercices de la société EO2

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code de Commerce Art. R.225-102)

	28/02/2015	28/02/2016	28/02/2017	28/02/2018	28/02/2019
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 631 705	2 466 713	2 631 705	2 466 713	2 466 713
Nbre des actions ordinaires existantes	2 631 705	2 466 713	2 466 713	2 466 713	2 466 713
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	379 486	206 098-	379 486	720 610	377 558
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	475 512-	2 610 244-	475 512-	733 408-	722 287-
Impôts sur les bénéfices	260 745-	84 318-	260 745-	365 853-	497 215-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	160 834-	41 317	160 834-	571 588-	511 228-
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.08-	1.02-	0.32-	0.15-	0.09-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.06-	0.02	0.07-	0.23-	0.21-
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	9	4	4	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	450 037	388 070	450 037	378 568	381 912
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	217 607	213 562	217 607	188 873	178 506

## J. Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la société a constitué une filiale dénommée SAS DU CHADEAU, société par actions simplifiée dont le capital social est 100 € et l'objet social la prise de participations. EO2 détient 100 % du capital social. Cette société n'a pas eu d'activité durant l'exercice 2018/2019.

## K. Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a cédé aucune des participations qu'elle détient dans une autre société.

## L. Liste des filiales et participations

Vous trouverez ci-dessous un tableau faisant apparaître la situation des filiales et participations à la clôture de l'exercice 2018/2019 :

### Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes perçus par la société
				brute	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b>										
- Filiales détenues à + de 50%										
-EO2 AUVERGNE	200 000	4 966 213	100,00	1 400 000	1 400 000	2 898 021	753 835	19 266 375	1 104 084	
-WEYA	304 420	825 627	54,39	31 667	31 667	150 667		3 911 822	64 624	
-DU CHADEAU	100		100,00		100					
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
-RCAC	20 000	57 612	20,00	4 000	4 000	51 624	92 365	185 466	33 988	
-MMR	245 000	434 705	50,00	350 000				1 799 041	256 623	
<b>B. Renseignements globaux</b>										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

## M. Présence des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice 2018/2019, la participation des salariés était de 0 %.

## N. Présentation des comptes consolidés

### 1. Périmètre de consolidation

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent les sociétés suivantes :

Raison sociale	% d'intérêt		Méthode de consolidation	% d' de contrôle		Adresse	Siren
	28/02/2019	28/02/2018		28/02/2019	28/02/2018		
EO2			Société mère			36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	IG	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791 800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	IG	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	54,39	IG	61,70	61,70	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511 315 046
C3L	43,51	43,51	IG	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163

### 2. Exposé sur les comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société EO2 sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 25 471 K€ et les autres produits d'exploitation se sont élevés à (697 K€) donnant un total de produits d'exploitation de 24 774 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 23 880 K€ donnant un résultat d'exploitation de 894K€.

Les principaux postes des charges d'exploitation sont :

- les achats de matières premières et variation de stocks pour 10 126 K€,
- les autres achats et charges externes pour 8 934 K€,
- les impôts et taxes pour 237 K€,
- les salaires et charges pour 2 821 K€.
- La dotation aux amortissements des immobilisations pour 1 761 K€

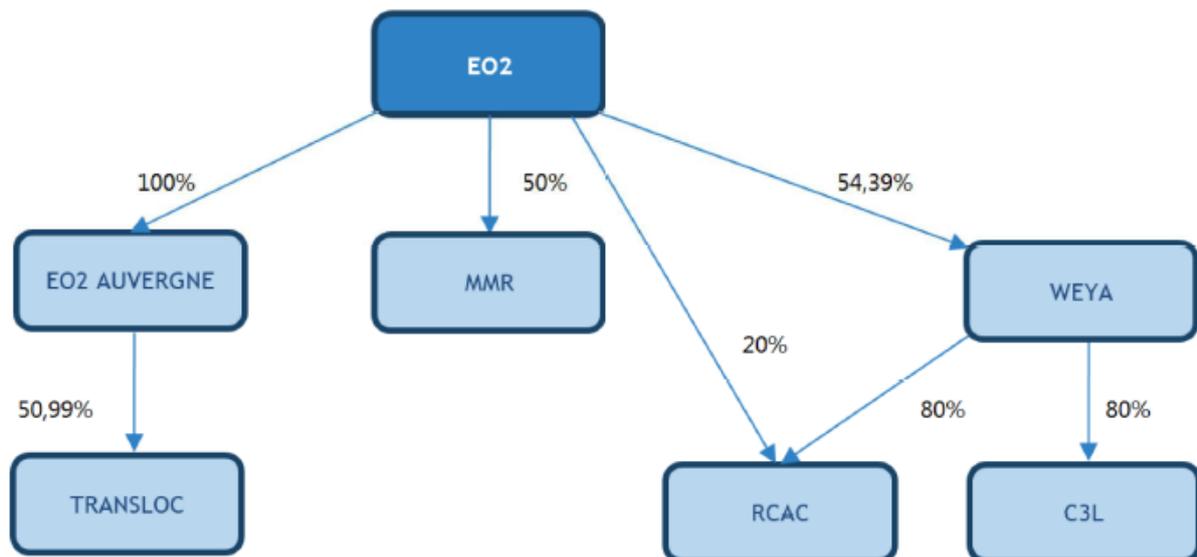
Après prise en compte du résultat financier de -220 K€, le résultat courant des entreprises intégrées est de 674 K€.

Après affectation du résultat exceptionnel de 270 K€ et de l'impôt sur les résultats de 184 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 616 K€ et le bénéfice net part du groupe de 699 K€.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 15 136 K€ et la trésorerie à 4 175 K€.

### 3. Exposé sur les autres sociétés du Groupe EO2

L'organigramme du Groupe EO2 au 28 février 2019 est le suivant :



### 4. Présentation des comptes annuels d'EO2 Auvergne

Située à Saint-Germain-près-Herment, la SAS EO2 Auvergne est filiale à 100% de la maison mère EO2.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2019 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 28 février 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 19 386 378 € se décomposant en vente de marchandises pour 236 693 €, vente de produits finis (granulés de bois) pour 19 133 284 € et prestations de service 16 402 €. Le chiffre d'affaires est en hausse de 28,09 % par rapport à l'exercice précédent.

A cela il faut ajouter la variation du stock pour -1 432 050 €, et prendre en compte les reprises sur amortissements et provisions pour 97 912 € et des autres produits pour 5 158 € formant un total de produits d'exploitation de 18 072 650 € en en augmentation de 5,21 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 16 537 635 € sont en augmentation de 4,13 % par rapport à l'exercice précédent.

Les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises (y compris droits de douane) : 189 702 €,
- Achats de matière première et autres approvisionnements : 8 032 937 €,
- Variation de stock matières premières et autres approvisionnements : 116 770 €,
- Autres achats et charges externes : 6 173 423 €,
- Impôts et taxes : 181 063 €,
- Salaires, traitements et charges sociales : 1 199 040 €, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est comptabilisé en moins des autres charges de personnel pour un montant de 32 307 €,
- Dotation aux amortissements et provisions pour un total de 465 818 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 535 015 €, soit une augmentation de 18,36 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de -42 157 €, le résultat courant avant impôt est de 1 492 859 €.

Un résultat exceptionnel de 108 440 € vient s'ajouter et l'impôt sur les sociétés s'élève à 497.215 € donnant un bénéfice de l'exercice de 1 104 084 €, en augmentation de 29,42 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 28 février 2019, le total du bilan de la Société s'élève à 12 004 069 €. Il se compose de façon schématique de 3 621 973 € d'actifs immobilisés et de 8 382 095 € d'actifs circulants dont 2 121 173 € de stocks.

Le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élève à 2 660 084 €.

Une convention de trésorerie existe entre les sociétés EO2 Auvergne et EO2 et le compte courant d'associé représente 2 894 449 €. Il n'a pas donné lieu à versement d'intérêt pour cet exercice.

## 5. Présentation des comptes annuels de WEYA

La Société Anonyme WEYA est filiale d'EO2 à 54 %. Elle est cotée sur le Marché Euronext Access (ex Marché Libre Paris Euronext). Elle a été constituée en vue de proposer des solutions de chauffage clé en main aux collectivités utilisant comme énergie les plaquettes de bois et les granulés de bois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018/2019 s'est élevé à 3 911 822 €. Après la production immobilisée pour 48 729 €, des reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges pour 94 317 € et des autres produits pour 875 €, le total des produits d'exploitation ressort à 4 055 743 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 008 904 € et le résultat d'exploitation ressort à 46 839€.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Achat de matières premières (granulés, plaquettes forestières, fioul, combustible) : 262.747€,
- Autres achats et charges externes : 3 243 253 €,
- Les impôts et taxes : 12 924 €,
- Salaires et charges sociales : 389 388 €,
- Dotation aux dépréciations sur actif circulant : 75 089 €,
- Dotation aux provisions : 17 065 €,
- Autres charges : 6 505 €.

Le résultat financier ressort à 17 834 €, le résultat courant avant impôt à 64 674 €.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de -50 €, le bénéfice de l'exercice est de 64 624 €.

## **6. Présentation des comptes annuels de TRANSLOC SERVICES**

La SARL TRANSLOC SERVICES est une société de transport courte distance dont EO2 Auvergne est associée à 51 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2019 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 427 951 € et les reprises sur provisions et autres produits à 75.042€. Le total des produits d'exploitation ressort à 1 502 994 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 535 688 € et le résultat d'exploitation ressort à (32 694€).

Après prise en compte du résultat financier de (3 241 €), du résultat exceptionnel de 32 175 € et du crédit d'impôt CICE de 13 798 €, le bénéfice de l'exercice s'élève à 10 038 €.

## **7. Présentation des comptes annuels de R.C.A.C.**

La société R.C.A.C est filiale des sociétés WEYA à 80% et EO2 à 20 % et, à ce titre, fait partie du Groupe EO2.

La société R.C.A.C. a été créée pour assurer les clauses d'exploitation du contrat signé entre la société WEYA et ARDES Communauté pour la réalisation et la mise en concession d'une chaufferie centrale mixte bois/fioul domestique et d'assurer la gestion du service public auquel les installations servent de support.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2019 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 28 février 2019 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 185 466€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 189 528 €, les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises et de matières premières : 53 779 €,
- Autres achats et charges externes : 48 867 €,
- Dotation aux provisions : 51 436 €,
- Autres charges : 35 102 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -4 060 €.

Après prise en compte d'un résultat financier de -29 928 €, essentiellement constitué d'intérêts d'emprunt, la perte de l'exercice s'élève à 33 988 €.

Le principal actif de cette société est une chaufferie réalisée par la société WEYA et le réseau de chauffage avec la DSP associée.

## **8. Présentation des comptes annuels de M.M.R.**

La société M.M.R. est une SARL au capital social de 245 000 €, filiale de EO2 à 50 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2019 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Au 28 février 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 799 841 € se décomposant en 1 426 480 € de vente de marchandises, 327 171 € de production de biens et 46 190 € de production de services.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 802 324 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 056 254 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de marchandises : 1 094 917 €,
- Variation des stocks marchandises : 21 739 €,
- Achats de matières premières : 179 084 €,
- Autres achats et charges externes (dont les redevances de crédit-bail) : 397 708 €,
- Impôts et taxes : 7 051 €,
- Salaires et charges : 287 596 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 67 648 €,

donnant un résultat d'exploitation de (253 930 €).

Après prise en compte du résultat financier de (1 792 €) et d'un résultat exceptionnel de (902 €), la perte de l'exercice s'élève à 256 623 €.

## 9. Présentation des comptes annuels de C3L

La société C3L est une société par actions simplifiée au capital de 100 000 € détenue à 80 % par WEYA et à 20 % par VEOLIA EAU.

Elle a été constituée pour répondre à une consultation relative à une délégation de service public en vue de la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de la commune de COSNE COURS SUR LOIRE. La candidature de la société C3L a été retenue le 25 mars 2015.

Les comptes de l'exercice 2018 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à 807 808 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 957 378 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières : 428 534 €,
- Autres achats et charges externes essentiellement constitués de la sous-traitance VEOLIA et Weya : 493 326 €,
- Dotation aux provisions : 35 179 €

donnant un résultat d'exploitation de (149 548 €).

Après prise en compte du résultat financier pour 2 610 €, le résultat courant avant impôt est de (146 938 €).

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 102 667 €, la perte de l'exercice est de 44 271 €.

## O. Rachat par la Société de ses propres actions

Au 28 février 2019, la société détenait 40 838 actions en propre, soit 1,66% du capital social.

## P. Information sur le contrat de liquidité

Conformément aux stipulations de l'article L 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L 225-209-2 du Code de commerce, les cours moyens des achats et des ventes.

Du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019 :

- 258 756 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 5,13 €.

- 250 252 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 5,08 €.

Au démarrage du contrat, le 9 septembre 2014, le compte de liquidité était détenteur de 11 430 actions. Le 28 février 2019, le compte de liquidités était détenteur de 15 847 actions.

oOo

## IV. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### A. Données juridiques de portée générale

<b><u>Dénomination sociale :</u></b>	EO2
<b><u>Siège social :</u></b>	Société EO2 36 avenue Pierre Brossolette 92 240 Malakoff
<b><u>Forme juridique :</u></b>	Société anonyme à conseil d'administration
<b><u>Date d'immatriculation</u></b>	Immatriculée le 11 décembre 2006
<b><u>Durée de la société :</u></b>	Jusqu'au 11 décembre 2105
<b><u>Activité</u></b>	Sur tout le territoire français ainsi que dans tout pays, la fabrication et la commercialisation à partir de sa propre production ou dans le cadre de contrat de distribution de granulés de bois ou de produits connexes ou dérivés pour le chauffage domestique et industriel ou la production d'énergie et plus généralement toutes opérations commerciales et industrielles.
<b><u>Registre du Commerce et des Sociétés :</u></b>	493 169 932 RCS NANTERRE
<b><u>Consultation des documents juridiques</u></b>	Société EO2 36 avenue Pierre Brossolette 92 240 Malakoff
<b><u>Exercice social</u></b>	Du 1 <sup>er</sup> mars au dernier jour du mois de février
<b><u>Répartition des bénéfices (extrait de l'article 35 des statuts)</u></b>	Le bénéfice distribuable est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.
<b><u>Paiement des dividendes (extrait de l'article 36 des statuts)</u></b>	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.
<b><u>Commissaire aux comptes titulaire</u></b>	AUDIT & STRATEGY Finance Management 15 rue de la Bonne Rencontre 77860 QUINCY-VOISINS
<b><u>Commissaire aux comptes suppléant</u></b>	Cabinet RZ AUDIT domicilié au 17 rue Ferdinand Fabre 75015 PARIS

## **B. Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance:**

### **1. Mode opératoire du conseil d'administration**

La Société EO2 est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

L'article 14 des statuts de la Société EO2 dispose que le Conseil d'Administration comprend trois membres au moins et dix-huit membres au plus.

A la fin de l'exercice, le Conseil d'Administration de votre société était composé de cinq administrateurs, dont deux administrateurs sont jugés indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société EO2 et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le conseil d'administration ne distribue pas de jetons de présence.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de 6 ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

### **2. Composition du conseil d'administration**

A la fin de l'exercice, le conseil d'administration d'EO2 était composé de :

- Monsieur Guillaume POIZAT, Président Directeur Général,
- Monsieur Grégoire DETRAUX,
- Monsieur Bernard LEBLANC (ex Directeur Général délégué de GDF, ex président de Cofathec (filiale de GDF spécialisée dans les services énergétiques pour l'industrie, le tertiaire et les collectivités locales),
- Monsieur Otman MERICHE,
- Monsieur Jean-Philippe COURT.

### **3. Activité du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois pendant l'exercice 2018/2019. Aucune rémunération à ce titre (ni jeton de présence, ni autre) n'a été versée.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Monsieur Guillaume POIZAT. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

#### **4. Mandat des administrateurs**

Nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Monsieur Guillaume POIZAT

- Président du Conseil d'Administration et Directeur général de la SA E02,
- Président de la SAS E02 AUVERGNE,
- Représentant permanent de la SA E02 au Conseil d'administration de la SA WEYA,
- Membre du Conseil de Surveillance de la SCA FONCIERE FORESTIERE,
- Président de la SAS HITZA HITZ.

Monsieur Grégoire DETRAUX

- Administrateur et Directeur administratif et financier de la SA E02,
- Administrateur de la SA WEYA,
- Directeur général de la SAS HITZA HITZ,

Monsieur Bernard LEBLANC

- Administrateur de la SA E02,
- Président du conseil d'administration de la SA WEYA,
- Gérant de la SARL BL CONSULTING,
- Administrateur de la SA PRAXIS International,
- Gérant de la SARL HYDRONEO SOLAR 1,
- Gérant de la SARL HYDRONEO SOLAR 2.

Monsieur Jean Philippe COURT

- Administrateur de la SA E02,
- Président de la SAS COLD PAD.

Monsieur Otman MERICHE

- Administrateur de la SA E02.

#### **C. Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires**

Au 28 février 2019, la Société E02 était dirigée par Monsieur Guillaume POIZAT, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

## D. Le capital social au 28 février 2019

Le montant du capital social s'élevait au 28 février 2019 à 2 466 713 € divisés en 2 466 713 actions de 1 € de montant nominal chacune. Au dernier jour de l'exercice, 936 065 actions avaient la forme nominative et 1 530 648 actions étaient au porteur.

## E. Présence des administrateurs au sein du capital et structure du capital social

Guillaume POIZAT	Administrateur	276 740	11,22%
Grégoire DETRAUX	Administrateur	116 742	4,73%
Bernard LEBLANC	Administrateur	1	NS
Jean-Philippe COURT	Administrateur	10	NS
	TOTAL	393 493	15,95%

## F. Détention du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

A la clôture de l'exercice 2018/2019 :

- la société HITZA HITZ détenait plus du cinquième des droits de vote,
- Monsieur Guillaume POIZAT détenait plus des trois vingtièmes des droits de vote,
- Monsieur Grégoire DETRAUX détenait plus du vingtième des droits de vote.

## G. Conventions intervenues dans le cadre de l'article L 225-37-4 2° du Code de commerce

Aucune nouvelle convention au titre de l'article L 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue durant l'exercice 2018-2019.

La convention antérieurement autorisée a continué de produire ses effets tel que relaté dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementés.

## **H. Etat récapitulatif des transactions effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes**

Au cours de l'exercice 2018/2019, la société HITZA HITZ a vendu 70 508 titres EO2.

## **I. Choix de l'une des deux modalités de l'exercice de la direction générale prévues par l'article L 225-51-1 du Code de commerce**

Aux termes d'une délibération en date du 18 juillet 2013, le Conseil d'administration a décidé que le président du conseil d'administration continuerait d'assumer la direction générale de la société.

## J. Délégations consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 28 août 2018

E02 S.A.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale mixte du 28 août 2018 au Conseil d'administration par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 28 février 2019

N° résolution PV AGM du 28/08/2018	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation	Utilisation de la délégation
7 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant actions à des actions nouvelles de la société.	2.500.000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée
8 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société conformément à l'article L 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public.	2.500.000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée
9 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation à donner au Conseil de recourir à une offre visée à l'article L 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 8 <sup>ème</sup> résolution, conformément à l'article L 225-136 du Code de commerce).	20 % du capital social par an s'imputant sur le plafond de la 8 <sup>ème</sup> résolution de 2.500.000 € de montant nominal et le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée
10 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence au Conseil d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes.	2.500.000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	18 mois (28/02/2020)	Non utilisée
11 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation à donner au Conseil d'augmenter, conformément à l'article L 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.	15 % de l'émission initiale s'imputant sur le plafond individuel de l'émission initiale et sur le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée
12 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence au Conseil d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit à des titres de créances obligataires donnant accès au capital auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	2.500.000 € de montant nominal	18 mois (28/02/2020)	Non utilisée
13 <sup>ème</sup> résolution	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire.	3 500 000 € de montant nominal maximum des augmentations de capital autorisées par les 8 <sup>ème</sup> à 12 <sup>èmes</sup> résolutions		Non utilisée
14 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation à donner au Conseil d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société.	Le montant nominal ne pourra excéder 100 % du capital social	18 mois (28/02/2020)	Non utilisée
15 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence au Conseil de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L225-138-1 du Code de commerce.	200 000 €	26 mois (28/10/2020)	Non utilisée
16 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation à donner au Conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	10 % du capital social	38 mois (28/10/2021)	Non utilisée
17 <sup>ème</sup> résolution	Autorisation à donner au Conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées.	10 % du capital social	38 mois (28/10/2021)	Non utilisée
18 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de compétence au Conseil d'émettre des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des cadres dirigeants.	5 % du capital social	18 mois (28/02/2020)	Non utilisée
19 <sup>ème</sup> résolution	Délégation de pouvoir au Conseil d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L 225-130 du Code de commerce.		26 mois (28/10/2020)	Non utilisée